



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1979

Observatoire local des loyers de Lyon - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1979 - OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS DE LYON -
REEMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL -
DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-
ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

L'observatoire local des loyers de Lyon (OLL) a été confié à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (Urbalyon). Celle-ci bénéficie de 25 ans d'expérience d'observation sur les loyers à partir du suivi dans la durée d'un panel de 1000 logements.

L'observatoire local des loyers regroupe un partenariat d'institutions et de professionnels : la Métropole de Lyon, l'État et le SEPAL (Syndicat Mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise) se sont associés à l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier), la FNAIM (Fédération nationale de l'immobilier), l'UNPI (Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires) et l'ADIL (Agence d'information sur le logement du département du Rhône et de la Métropole de Lyon), ainsi que des associations de locataires (AFOC, CLCV, CNL, CSF).

Urbalyon est agréé par arrêté ministériel du 8 février 2021, publié au Journal officiel du 11 février 2021, en tant qu'observatoire local des loyers pour un périmètre géographique d'observation comprenant les 139 communes de l'Aire urbaine de Lyon.

Le dispositif expérimental d'encadrement des loyers, effectif à Lyon et Villeurbanne depuis le 1^{er} novembre 2021, repose sur les données de l'OLL : elles ont permis l'établissement d'une cartographie en quatre zones. Pour chacune d'entre elles, les loyers de référence sont établis en fonction du type de logement et de l'ancienneté des constructions. Ces valeurs de référence sont actualisées chaque année à partir de l'enquête menée par l'observatoire.

Le Comité de gouvernance de l'Observatoire local des Loyers (OLL) est créé conformément aux statuts d'Urbalyon, modifiés le 18 décembre 2020.

Ce comité a pour attributions de valider le déroulement de l'enquête sur les loyers, la publication correspondante et sa diffusion, de préciser la mise à disposition des données recueillies et de vérifier les conditions d'engagement de l'enquête de l'année en cours, de débattre des propositions de communication des résultats à venir, de valider l'engagement de l'enquête de l'année suivante : son contenu, son périmètre et son financement. Ces demandes sont ensuite relayées au CA de l'Agence d'urbanisme.

II- Propositions :

Le comité de gouvernance de l'observatoire local des loyers est présidé par le Vice-Président de la Métropole et est composé de membres répartis au sein de 6 collèges :

- le 1^{er} collège réunit les représentants de l'Etat ;
- le 2^{ème} collège réunit les représentants de la Métropole de Lyon ;

- le 3^{ème} collège réunit les représentants des Collectivités, des EPCI et des Syndicats mixtes ;
- le 4^{ème} collège réunit les représentants des bailleurs et des gestionnaires ;
- le 5^{ème} collège réunit les représentants des structures représentatives des locataires ;
- le 6^{ème} collège regroupe les autres organismes intéressés et les personnalités qualifiées.

Par délibération n° 2022/1656 du 31 mars 2022, le Conseil municipal a adopté l'adhésion de la Ville de Lyon à l'observatoire local des loyers et désigné Monsieur Emmanuel GIRAUD en tant que titulaire et Monsieur Raphaël MICHAUD en tant que suppléant pour représenter la Ville de Lyon au sein du collège des collectivités, EPCI et Syndicats mixtes du comité de gouvernance de l'observatoire local des loyers.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de remplacer Monsieur Raphaël MICHAUD, membre suppléant, au sein du Comité de gouvernance de l'observatoire local des loyers.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/1656 du 31 mars 2022 ;

DELIBERE

Madame Sophia POPOFF est désignée en remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléante, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours au sein du comité de gouvernance de l'observatoire local des loyers.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET